

Formulaire d'inscription KIDS 2025/2026

Informations de l'enfant :

Nom de l'élève : _____ Prénom de l'élève : _____
Date de naissance : _____ Classe scolaire : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Informations des parents ou tuteurs

Nom/prénom des parents/tuteurs : _____
Numéro de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Adresse e-mail : _____
 Cocher cette case, si vous ne souhaitez pas recevoir les mailings pour connaître les événements de l'association
Personne à contacter en cas d'urgence : _____
Téléphone en cas d'urgence : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Inscription à l'année 2025/2026 - Mercredi à Plogonnec - Halle des Sports

Zumba Kids Jr. – 4 à 6 ans de 14h45 - 15h30 Zumba Kids – 7 à 11 ans de 14h00 - 14h45

Tarifs et mode de paiement

Tarif 120€ + 10€ d'adhésion (offert si déjà adhérent.e sur 2024/2025)

Paiement par :

- Espèces _____
 Chèque(s) : OCT ____ NOV ____ DEC ____
 ANCV, UP LOISIRS ____
 Virement bancaire : IBAN : FR76 1290 6501 2157 4724 2369 179 BIC : AGRIFRPP829

Conditions de participation

- L'enfant doit porter une tenue de sport confortable et des chaussures adaptées.
- Il est conseillé d'apporter une bouteille d'eau.
- Les parents doivent s'assurer que l'enfant est en bonne santé pour participer à une activité physique.

Avez-vous des conditions médicales particulières à signaler ?

Non Oui (précisez) : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement intérieur et les accepte.

Je soussigné(e), _____ (nom du parent ou tuteur), autorise mon enfant à participer aux cours de Zumba Kids.

L'inscription est ferme et définitive et ne pourra être remboursée (sauf cas exceptionnels mentionnés dans le règlement intérieur).

Date : ____/____/____

Signature du parent ou tuteur :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION DE DANSE SO'DANCE

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter et de préciser les modalités de fonctionnement de l'association, conformément aux statuts de l'association SO'DANCE. Il s'applique à tous les membres et participants aux activités de l'association.

1. Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit en faire la demande en remplissant un formulaire d'adhésion. L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
2. La cotisation annuelle doit être réglée au moment de l'adhésion et n'est pas remboursable.
3. L'adhésion est valide pour une durée d'un an, de la date d'inscription à la fin de l'année associative.
4. Une facilité de paiement par plusieurs chèques, peut être accordée.
5. En cas d'incapacité temporaire d'assister aux cours plus d'un mois (avec justificatif), il sera accordé un avoir pour l'année suivante correspondant au nombre de semaine d'absence. Cet avoir ne sera pas nominatif, et il pourra être utilisé par une autre personne.
6. Les cours de danse sont ouverts aux membres de l'association ayant réglé leur cotisation annuelle.
7. Chaque membre a le droit de participer aux activités et événements organisés par l'association.
8. Les membres s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers les autres participants, les professeurs, et les locaux utilisés pour les cours et événements.
9. Tout comportement jugé inapproprié (violence, harcèlement, propos discriminatoires, etc.) pourra entraîner une sanction, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'association.
10. Les horaires et lieux des cours sont déterminés en début d'année associative et peuvent être modifiés par le bureau en fonction des disponibilités des salles ou des professeurs.
11. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception).
12. L'association souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile pour les activités organisées. Il est conseillé aux membres de vérifier leur propre couverture individuelle en cas de dommage personnel.
13. Les professeurs demanderont pendant les cours de changer régulièrement de partenaire. Pour garantir la cohésion des cours et la progression de chacun, chaque professeur indique pour chaque adhérent, lors de sa réinscription ou à l'issue d'un cours d'essai, dans quel niveau s'inscrire.
14. Il est demandé à chaque danseur d'utiliser des chaussures confortables, propres, réservées à l'usage intérieur permettant un bon maintien du pied et de préférence à semelle lisse. Il est déconseillé de danser avec des talons aiguilles (chaussures de ville), des semelles compensées, rigides ou pointues, des tongs ou des bottes.
15. Il est conseillé de venir vêtu d'une tenue simple et confortable. Pour les danseuses, privilégier des jupes évasées aux jupes droites et serrées qui empêchent de réaliser certains mouvements.
16. Chaque membre de l'association adoptera une attitude calme et respectueuse, doublée d'une bonne hygiène corporelle.
17. Les leaders porteront attention au guidage afin d'éviter des gestes qui pourraient apparaître comme équivoques ou déplacés.
18. Dans ses actions de communication, l'association SO'DANCE est amenée à utiliser photos et vidéos sur différents supports. L'image de danseurs y est nécessairement présente. Ceux qui ne souhaitent pas y figurer doivent le signaler dès leur d'inscription.
19. L'association SO'DANCE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
20. Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par décision du conseil d'administration. Les modifications doivent être communiquées aux membres par tout moyen jugé adéquat (courrier, e-mail, affichage).
21. L'inscription aux cours, implique l'acceptation du règlement intérieur dans sa totalité.